

**Introduction en bourse de Banimmo :
l'augmentation de capital s'inscrit
dans une fourchette de €20 à €23 par action**

Ouverture de l'offre le 14 juin 2007

Bruxelles, le 13 juin 2007 – Banimmo, foncière de repositionnement, donne le coup d'envoi de son offre en souscription publique d'actions nouvelles de catégorie A avec strip VVPR. La période de souscription débutera le jeudi 14 juin 2007 pour se clôturer le mercredi 27 juin 2007, sous réserve de clôture anticipée. L'opération, hors option de surallocation, portera sur un montant maximum de €55 millions. Une demande a été introduite en vue d'obtenir l'admission des 7.614.728 actions existantes de catégorie A, des actions nouvelles de catégorie A et des strips VVPR afférents à ces actions nouvelles sur le marché réglementé Eurolist d'Euronext Brussels.

La Banque Degroof et ING Belgique ont été désignées comme Joint Lead Managers. Kempen & Co intervient en qualité de Selling Agent.

Le Prospectus est mis gratuitement à la disposition des investisseurs, en langue française et en langue néerlandaise, au siège d'exploitation de Banimmo (Hippocrateslaan, 16 à 1932 Zaventem, tél.: 02/710.53.11, fax: 02/710.53.13, e-mail: info@banimmo.be). Il peut également être obtenu gratuitement sur simple demande auprès de la Banque Degroof (au numéro de téléphone suivant: 02/287.95.52 ou par email à christine.david@degroof.be) et ING Belgique (aux numéros de téléphone suivants de l'ING Contact Center: 02/464.60.02 pour la version française et 02/464.60.01 pour la version néerlandaise). Le Prospectus est aussi disponible sur le site Internet de Banimmo (www.banimmo.be), de la Banque Degroof (www.degroof.be), d'ING Belgique (www.ing.be) et d'Euronext Brussels (www.euronext.com).

Période de l'offre	Du jeudi 14 juin 2007 au mercredi 27 juin 2007 sous réserve de clôture anticipée (l'offre restera ouverte au minimum 6 jours ouvrables)
Montant maximal de l'offre	€ 55 millions
Fourchette de prix indicatifs	€ 20,00 à € 23,00 par action
Actions offertes	Actions nouvelles de catégorie A avec strip VVPR
Option de surallocation	Les Joint Lead Managers bénéficient d'une option de surallocation de maximum 15%, exerçable à compter de la date d'admission et jusqu'à 30 jours à partir de la date de clôture de l'offre.
Répartition éventuelle des ordres	En cas de sursouscription, la clé de répartition sera publiée en principe le 29 juin 2007. Une allocation préférentielle pourra être accordée aux souscriptions déposées auprès des Joint Lead Managers.
Jouissance des actions	01.01.2007 Les actions seront livrées coupons n°1 et suivants attachés. Elles donneront droit à un dividende complet pour l'année 2007.
Publication des résultats de l'offre	Le 29 juin 2007, sous réserve de clôture anticipée
Date de première cotation	Le 29 juin 2007, sous réserve de clôture anticipée
Date de paiement et de livraison	Le 4 juillet 2007, sous réserve de clôture anticipée
Souscription	Auprès de la Banque Degroof, ING Belgique (sans frais) ou de tout autre intermédiaire financier (frais éventuels à charge de l'investisseur).

A propos de Banimmo

Banimmo, foncière de repositionnement, acquiert des immeubles présentant un haut potentiel de redéveloppement pour les revendre après transformation. La société, qui est active en Belgique, en France et au Luxembourg dans les secteurs bureaux et retail, ainsi que dans les centres de conférences et d'exposition, est établie à Bruxelles. Sa filiale, Banimmo France, couvre le marché français à partir de son siège de Paris.

L'entreprise compte une trentaine de collaborateurs. Aujourd'hui, le groupe Banimmo détient 24 biens immobiliers à différents stades de repositionnement représentant, dans leur état actuel et sur la base d'une expertise indépendante, une valeur totale de € 281 millions.

La Belgique constitue le marché prédominant, avec 70% de la valeur du portefeuille de Banimmo. La France représente 22% du portefeuille tandis que le Luxembourg équivaut à 8%. Le portefeuille de la société évolue continuellement grâce au repositionnement permanent et à la rotation rapide des actifs.

A ce jour, 65% des parts de Banimmo sont détenues par le groupe Affine, en partenariat avec le management qui détient les 35% restants.

Structure de l'offre

L'offre porte uniquement sur des actions nouvelles avec strip VVPR à concurrence d'un montant maximum de € 55 millions (hors option de surallocation). L'offre des actions nouvelles se compose :

- d'une offre en souscription publique des actions nouvelles en Belgique destinées aux investisseurs particuliers ;
- d'un placement privé des actions nouvelles auprès d'investisseurs qualifiés dans l'Espace Economique Européen et en Suisse
- d'une offre à concurrence d'un montant maximum de € 0,5 million destinée aux employés de Banimmo éligibles au moment de l'offre.

Raisons de l'offre et affectation du produit de l'offre

L'introduction en bourse générera des moyens nouveaux qui permettront à Banimmo de passer, à moyen terme et en tenant compte d'une proportion entre fonds propres et endettement de l'ordre de 30/70, d'un pôle d'actifs d'un montant de € 300 millions à un montant cible de € 500 millions.

Elle permettra, en outre, d'augmenter la visibilité de Banimmo, de donner une liquidité à son action et d'optimiser ses sources de financement par le recours au marché des capitaux.

Avertissement

Les informations qui précèdent n'ont pas le caractère d'un prospectus. Toute décision d'investissement doit être fondée sur un examen exhaustif par l'investisseur du prospectus complet.

Ces informations ne peuvent être diffusées auprès de publics qui relèvent d'une autre juridiction que la Belgique et dans laquelle une obligation d'enregistrement, d'approbation ou autre serait applicable à l'offre. Elles ne peuvent être, directement ou indirectement, diffusées aux Etats-Unis, où l'offre ne sera en aucun cas ouverte.

Contacts:

Olivier Lechien (02/ 713 07 23 – olechien@citigate.be)
Aurélien Chardome (02/ 713 09 00 – achardome@citigate.be)